

# MAIRIE DE CHERONNAC

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 janvier 2017 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Mr le Maire demande au conseil municipal de revoter sur la position de la commune sur le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Le conseil décide de refuser ce transfert de compétence à la Communauté de communes en matière de PLU et de documents d'urbanisme.

Un devis a été établi par l'entreprise SARDIN pour les travaux sur trottoir le long de la D90 dans le Bourg. Le montant de ces travaux est de 885,30 €. Le conseil municipal valide ce devis.

Des travaux seront aussi effectués le long d'un chemin à Lascaux. Un fossé sera créé et un tuyau sera posé. Le devis de 555.08 € HT est validé par le conseil.

Le conseil municipal fixe le loyer pour l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère à 410 € + 10 € de charges. Le logement pourra être loué à partir du 1<sup>er</sup> avril. La partie commune aux 2 appartements a été refaite par les agents municipaux.

Le conseil décide de faire restaurer un registre d'état civil en 2017.

Concernant la maison Giry, le dossier est toujours en attente car la demande de subvention n'a pas été signée par le ministère de l'écologie.

Le conseil municipal décide de confier l'étude énergétique des bâtiments communaux au SEHV.

La convention avec Météo France va être signée et la station de météo va être transférée au terrain communal des sept Chatains.

Concernant les projets 2017, le conseil municipal décide de réaliser un dallage en béton le long des caveaux dans le cimetière, de changer l'épareuse. Une étude financière pour changer le mode de chauffage dans le local des chasseurs va être lancée. Le conseil municipal va confier une étude pour restaurer le préau derrière la mairie. Le conseil municipal va demander une subvention dans le cadre de la DETR pour la rénovation de la cloche de l'église.

Un festival de printemps aura lieu le 20 mai à Chéronnac avec le matin visite de l'église des Salles et du château de Lavauguyon à 12 heures repas à Chéronnac, l'après-midi une présentation de Chéronnac par Mr Jean-Luc MARCILLAUD et le soir en l'église de Chéronnac chorale. Un vin d'honneur sera offert par la commune.

Le conseil municipal décide de lancer la procédure pour effectuer une étude afin de limiter la vitesse dans la traversée du Bourg à 30 km/h et de mettre des ralentisseurs aux différentes entrées.

Un devis sera demandé à l'entreprise ILP de Saint Laurent sur Gorre pour réaliser des plaques afin de numérotter chaque caveau au cimetière et établir un registre numérisé pour la mairie.

Les travaux au bâtiment communal vont se poursuivre. Ils seront effectués par les employés communaux : aménagement du WC homme, du réfectoire et de l'atelier.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 février à 12 h à la salle des fêtes. Il sera confectionné par Mr SUTRE de Rochechouart. Les invitations sont en cours de distribution aux personnes qui peuvent bénéficier de ce repas.

**A Chéronnac, le 2 février 2017.**  
**Le Maire,**